



Demande report d'audience suite accident

Par **Faucetin**, le **16/03/2025 à 18:34**

Bonjour, je suis jugé lundi 17 mars et je viens actuellement de me faire une rupture des ligaments de la cheville, est-il possible de demander un report d'audience à distance le jour même ? Car je suis dans l'incapacité de conduire, j'ai bien sûr tout les papiers avec moi + piqûre obligatoire durant 2 semaine à heure régulière (1 par jours le matin, et je suis jugé le matin) merci, en espérant trouver conseil. Bonne soirée

Par **Pierrepauljean**, le **16/03/2025 à 20:34**

bonjour

comme cela a déjà indiqué sur l'autre forum, pouvez vous vous faire accompagner ou contacter le greffe en urgence ce soir en adressant un arrêt de maladie et en expliquant la situation ?

Par **Visiteur**, le **16/03/2025 à 20:38**

Hey!

Appelez le greffe du tribunal où vous êtes convoqué dès la première heure, expliquez votre situation et votre incapacité à vous déplacer en raison de votre blessure.

Il sera certainement nécessaire de fournir tout justificatif .

Je ne serai pas affirmatif, car même avec un certificat médical, le juge a le pouvoir de décider de reporter l'audience à une date ultérieure...

Ou la maintenir, surtout si l'affaire est considérée comme urgente et vous juger en votre absence, en se basant sur les éléments du dossier.